



1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
A- LE FIUM'ORBU CASTELLU	1
B. LA COMMUNE DE VENTISERI	1
2. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	2
A- SITUATION GÉOGRAPHIQUE	2
B- CIRCUITS DE COMMERCIALISATION	2
C- LE TERRAIN	3
3. LE MARAÎCHAGE SUR SOL VIVANT	5
A- Qu'est-ce que le maraichage sur sol vivant ?	5
B- TYPES DE CULTURES ATTENDUES	5
C- PROPOSITION DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT	6
4. SOUTIEN DU TERRITOIRE À L'INSTALLATION DE MARAÎCHER EN MSV	7
A- ACCOMPAGNEMENT	7
B- AMÉNAGEMENTS	7
C- ACCÈS À L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ	7
D- MODALITÉS DE LOCATION	7
5. CANDIDATURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION	8
A- CANDIDAT ET QUALITÉS RECHERCHÉES	8
B- DOSSIER DE RÉPONSE À L'AMI	8
C- MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS	9
ANNEXES À L'AMI	10



# La commune de Ventiseri recherche un exploitant agricole de type maraîcher

La commune a pour objectif de relancer l'agriculture sur son territoire. À cet effet, elle met à disposition 1 ha de terrain agricole aménagé (dans un 1er temps) dans l'objectif d'installer une activité pérenne de maraîchage (via un bail rural environnemental).

Cette dynamique répond au Plan Alimentaire Territorial qui a pour objectif de diminuer les **dépendances alimentaires** en Corse et de proposer une alimentation de bonne **qualité** accessible à tous (en agriculture biologique, sur sol vivant, en agroécologie et agroforesterie)

Le terrain proposé est en bordure du fleuve « le Travu » avec un antécédent d'activité agricole. La Commune procédera à la restauration du vieux moulin en un point complémentaire de stockage de la production, à l'installation de serres, à l'aménagement complet du terrain (irrigation, mosaïque de planches, clôture...) et à la fourniture des équipements agricoles afin de permettre au candidat de s'y installer, <u>sans investissement</u>, dès l'été 2024.

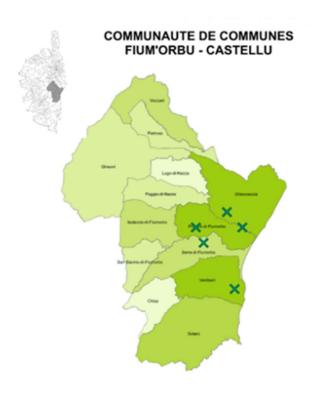


## 1. Contexte et objectifs

#### a- Le Fium'Orbu Castellu

Cet appel à candidature s'inscrit dans une dynamique de la communauté de commune du Fium'Orbu, qui rassemble 13 communes, dont 4 souhaitent installer des activités maraîchères sur leurs terrains : Ghisonaccia, Ventiseri, Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu

Cette dynamique répond au Plan Alimentaire Territorial qui a pour objectif de diminuer les **dépendances** alimentaires en Corse (sur la restauration collective et les ventes directes, AMAP etc) et de proposer une alimentation de bonne qualité accessible à tous (en agriculture biologique, sur sol vivant, en agroécologie et agroforesterie)



#### b. La commune de Ventiseri

La commune de Ventiseri a pour objectif de relancer l'agriculture sur son territoire. À cet effet, elle met à disposition 7 ha de terrain agricole dans l'objectif d'installer une activité pérenne de maraîchage afin d'approvisionner en fruits et légumes de saison la cantine municipale sise au sein du groupe scolaire, la restauration collective de la base aérienne implantée sur la commune ainsi que le marché local.

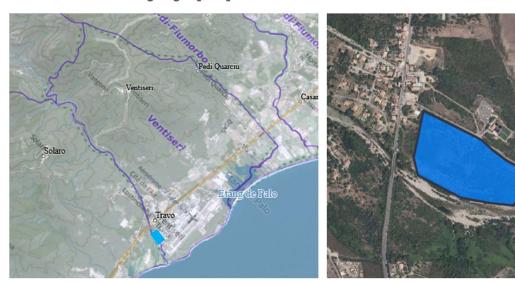
Le terrain proposé est actuellement une friche en bordure du fleuve « le Travu » avec un antécédent d'activité agricole (élevage) et sur lequel apparaissent les vestiges d'un vieux moulin.



Le projet maraîcher intègre une restauration de ce moulin en un point complémentaire de stockage de la production, un aménagement des sols ainsi que l'installation complète des équipements permettant à l'exploitant de s'installer immédiatement.

## 2. Caractéristiques du projet

## a- Situation géographique



La commune de Ventiseri (20240) se situe au sud du département de la Haute Corse sur la façade orientale. Le territoire communal s'étend de la montagne, où se situe le village d'origine, jusqu'à la mer. Cette commune occupe 4690 hectares et compte une population de 2600 habitants, en expansion d'environ 2.5% par an.

Le terrain en cible est situé en plaine, bordé par le fleuve Travu sur le périmètre sud et desservi par un axe routier.

## b- Circuits de commercialisation

La Communauté de commune du Fium'Orbu cherche à intégrer une production locale et biologique dans ses **circuits d'alimentation collective** qui comprennent :



- Le groupe scolaire de Ventiseri (250 repas/jour)
- L'EHPAD "A Ziglia" de Prunelli di Fium'Orbu (150 repas/jour)
- Le traiteur "A Cuppulatta" (CAT, Centre aéré, école primaire) de Prunelli di Fium'Orbu (275 repas/jours)
- La base militaire de Ventiseri (500 à 700 repas/jours)
- La cité scolaire de Prunelli di Fium'Orbu (collège et lycée) (750 repas/jours)

Une des attentes de la commune de Ventiseri est d'établir un lien avec le maraîcher et certains de ces acteurs afin qu'ils puissent se procurer une ressource en matière première non transformée (légumes et fruits) de manière locale et qualitative en complément de leur mode d'approvisionnement actuel.

La commune souhaite aussi développer des systèmes de **commercialisation en circuits courts** : AMAP, vente à la ferme en lien avec le terrain et les habitants de la commune.

Le projet de restauration du vieux moulin s'inscrit dans cette démarche et pourrait être un atout supplémentaire.





Ces circuits de commercialisation n'étant pas encore établis, il incombe au maraîcher de choisir de les mettre en place et de le développer, avec le soutien de la mairie.

#### c- Le terrain

Le terrain, d'une surface totale de 07ha, offre 3 zones relativement homogène avec un potentiel de 05ha exploitable.







Ces 3 zones possèdent un sol sableux limoneux à sableux grossier (faiblement argileux), avec un taux de Matière Organique (MO) de 3%. La profondeur du sol est estimée à 5 à 10 cm sur la majorité du terrain.

Il sera nécessaire de procéder à l'apport de MO afin d'optimiser le potentiel de fertilité des sols (résultats des analyses de sol en annexe).

<u>La zone identifiée 1</u> est une parcelle du terrain d'une superficie d'1ha dont la nature de la végétation atteste d'une possible récente exploitation. Ce compartiment de terrain, du fait de son aménagement naturel, laisse entrevoir un fort potentiel pour débuter l'activité maraîchère.

En procédant à l'apport de MO sur des planches définies et aménagées (action de débroussaillement), le porteur de projet pourrait être en mesure de cultiver ses légumes sur une profondeur de sol conséquente, en sol vivant.

La zone identifiée 2 se situe en bord du fleuve « le Travu », d'une superficie de 1ha, possède un sol d'un bon potentiel de fertilité sur une grande profondeur. Un défrichage et des travaux de remembrements agricoles (déblayage) seront effectués par la Commune. Sa localisation en bord de cours d'eau est propice à un développement de sensibilisation éco responsable (faune et flore).

<u>La zone identifiée 3</u>, ayant la plus vaste superficie exploitable (3ha), pourrait être aménagée en vergers et cultures d'espaces semi-ouverts. Il est envisageable de positionner des enclos mobiles de gallinacés.



Fortement dense et non pénétrable à l'Ouest de cette parcelle, la végétation devra être défrichée avec pour objectif la création d'un parcours de découverte de la nature et des essences présentes en complément d'une activité arboricole.

## d- Le Porteur de projet

Les porteurs de projet devront au moment de leur installation s'affilier en tant que **chef d'exploitation à la MSA.** Le terrain de la commune leur sera loué par la commune dans le cadre d'un bail rural environnemental (cf détail chapitre 4).

## 3. Le maraîchage sur sol vivant

#### a- Qu'est-ce que le maraichage sur sol vivant?

Le MSV est un mode de production basé sur 2 concepts :

- Un sol non travaillé (assurer le gîte a la faune et à la flore du sol)
- Un sol couvert en permanence (assurer le couvert à la vie du sol)

Pour plus d'informations sur le MSV : https://normandie.maraichagesolvivant.fr/



b- Types de cultures attendues



La commune souhaite l'installation d'un maraîcher en MSV sur ses parcelles, qui puisse fournir une production de **légumes diversifiée**, **tout au long de l'année**, **sur une petite surface**, **en suivant les principes du MSV**. Une plantation d'arbre dans les parcelles de maraîchage, suivant le concept d'**agroforesterie** sera aussi attendue et accompagnée.

## c- Proposition de plan de développement

Une étude réalisée par « Ver de Terre Production », organise l'espace agricole, préconise les types de productions et élabore un phasage de l'opération ayant pour objectif final un développement global du maraîchage en MSV.

Afin de réaliser ce développement, la commune de Ventiseri s'appuie sur l'étude citée supra et définie un calendrier de mise en œuvre :

#### - Phase 01 Année N : un maraîcher de 0.8ha

- Élaborer en étroite relation avec la commune un maraicher sur 0.8 ha;
- Installer une clôture sur l'ensemble du périmètre identifié ;
- Défricher, débroussailler la parcelle ;
- Aménager une mosaïque de planches permanente en maraîchage diversifié (5 000m²);
- Amener une irrigation;
- Créer un petit verger (500 m2);
- Concevoir un bâtiment dédié au stockage;
- Installer des serres (1000m²);
- Envisager un poulailler mobile.

En complément, le bâtiment « vieux moulin » fera l'objet d'une restauration pilotée par la commune et permettra à ce porteur de projet de l'utiliser en espace de stockage complémentaire ou légumerie.

L'appel à candidature tel que proposé est basé sur cette première phase. L'exploitant pourra s'installer dès que les travaux auront été réalisés par la Mairie afin de lui permettre de débuter son activité dans les plus brefs délais.

- Phase 02 Année N +2 ou +3 : un maraîcher de 2.1ha



- Aménager une mosaïque de planches permanente en maraîchage diversifié (1ha),
- Créer un verger (3500 m2),
- Installer des serres (2000m²),
- Mettre en place des poulaillers mobiles ambulants (4 x 250 poules sur 12 x 500m2).

## 4. Soutien du territoire à l'installation de maraîcher en MSV

#### a- Accompagnement

Afin d'aider le porteur de projet à réaliser son projet dans le respect du projet MSV, la communauté de communes Fium'Orbu Castellu prévoit un **accompagnement technique sur les thématiques liées au maraîchage et au sol vivant.** Il est attendu du porteur de projet qu'il adhère aux principes de culture sur sols vivants et qu'il s'emploie à maximiser la fertilité naturelle des sols par un sol couvert et peu perturbé mécaniquement.

#### b- Aménagements

La commune s'engage à fournir le terrain en vue de l'installation d'un maraîcher et se propose d'être à l'écoute du porteur de projets afin d'appuyer ses démarches et sa mise en œuvre.

#### c- Accès à l'eau et l'électricité

Les raccordements seront réalisés selon les prescriptions du porteur de projet.

#### d- Modalités de location

Le choix de location retenu par la collectivité est celui d'un bail rural environnemental d'une durée de 9 ans.

Pour les terres et les locaux mis à disposition, les valeurs locatives de références sont définies par l'arrêté de la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute Corse (consultable sur site dédié).

La location des terres correspondra au minimum autorisé en bail environnemental, selon l'indice des fermages notifié par arrêté préfectoral.



Le bâtiment fonctionnel identifié « vieux moulin » sera lui évalué comme bâtiment d'exploitation pour une valeur de 2,99€/m2 par an (bâtiment prévu pour une surface de 150 m²). Il appartiendra au candidat retenu d'avoir une assurance multirisque et de présenter l'attestation chaque année.

Dans ce bail rural environnemental seront prévues des clauses environnementales : la couverture végétale du sol, la diversification de l'assolement, les techniques de non travail du sol, la conduite de cultures en Agriculture Biologique, la limitation des fertilisants ou produits phytosanitaires et les pratiques associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie

#### 5. Candidature et critères de sélection

## a- Candidat et qualités recherchées

La commune de Ventiseri recherche un porteur de projet en maraîchage diversifié biologique.

Les qualités suivantes seront recherchées dans les dossiers de candidature :

- Forte motivation
- Capacité à l'auto-apprentissage
- Entrepreneur
- Capacité à travailler en groupe
- Acculturation forte au MSV (ou envie forte d'apprendre)
- Expériences manuelles précédentes (agricole, BTP, paysagisme)
- Formation et/ou expérience professionnelle agricole du porteur de projet
- Bonne condition physique
- Bon relationnel (avec l'entourage, avec la clientèle future)
- Souhait de travailler en collaboration étroite avec les restaurations collectives.

#### b- Dossier de réponse à l'AMI

Les dossiers de présentation des projets seront à transmettre, sous format numérique, avant le 01/01/2024 à la mairie de Ventiseri à l'attention de monsieur le Maire à l'adresse suivante : <a href="mailto:accueil@ventiseri.fr">accueil@ventiseri.fr</a>



Les questions pourront être posées par mail directement à la même adresse.

Les dossiers devront être constitués des éléments suivants :

- Lettre de réponse et/ou vidéo de motivation de 3mn exposant l'intérêt pour le projet
- Curriculum Vitae
- Copie des diplômes et formations professionnelles (notamment justificatifs de la capacité agricole, dans le cas échéant)
- Descriptif du projet contenant les points suivants :
  - L'organisation (parties prenantes, montage juridique, activités économiques...),
  - L'insertion du projet dans son environnement (naturel, social et économique),
  - Le détail de l'exploitation en agriculture biologique, les productions envisagées et les éléments de design du site,
  - La viabilité économique (projections à 1, 3 et 10 ans) en abordant la production attendue et les niveaux de rendements, le plan de commercialisation et les éventuels revenus liés à des activités annexes,
  - La gestion technique : technique de production, cycle de la matière organique, ressource en eau, gestion des déchets, entretien...
  - Le matériel déjà détenu et les investissements envisagés.

Les porteurs de projets pourront également présenter tous les documents qu'ils jugeront nécessaires à la bonne compréhension de leur projet ou qui pourraient apporter des informations complémentaires. Les candidats devront se rendre disponibles pour un entretien oral.

### c- Modalités de sélection des candidats

Un comité de sélection des porteurs de projet sera constitué d'élus de la commune de Ventiseri, de la communauté de communes Fium'Orbu Castellu, ainsi que des personnalités qualifiées en raison de leur compétence, expérience ou intérêt pour le projet.



Les critères qui seront analysés seront les suivants :

- La cohérence du projet avec les volontés de la commune de développer une activité maraîchère en MSV en lien direct avec l'alimentation des restaurations collectives du territoire et les habitants.
- La viabilité économique du projet, technique, financière et humaine, permettant de garantir la pérennité du projet
- L'éligibilité du porteur de projet : priorité aux jeunes agriculteurs possédant la capacité agricole
- La qualité du projet et son inclusion dans le site : relation avec les autres acteurs du site, interactions avec le public, gestion des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, capacités d'ouverture et d'évolution, etc.

Les dossiers complets seront analysés par le comité technique de sélection qui se prononcera au regard de la pertinence et de l'innovation du projet.

## Annexes à l'AMI

- Analyses de sol Ventiseri Terrasses / Bord de rivière (LANO site Agorial)
- Audit « Commune de Ventiseri Projection pour l'installation d'une activité agricole » (verdeterreprod.fr)